



## Synthèse des résultats de l'enquête Covid-19 menée par la FRAAP à partir du 18 mars 2020

Mobilisée dès le début du confinement, la FRAAP a mis en place une enquête rapide pour prendre la mesure des conséquences subies par les associations et collectifs d'artistes, dans leur position de diffuseur, mais aussi pour leurs équipes de salarié.e.s, de bénévoles, et pour les artistes.

Nous souhaitons ainsi alimenter par des données chiffrées et sensibles la compréhension du Ministère de la Culture et des collectivités territoriales sur l'ensemble du secteur et tenter, au mieux, de minimiser la pénalisation des structures associatives.

Ce travail d'observation nous a permis de mettre en lumière, au début du confinement, un certain nombre d'interrogations que le secteur associatif portait et porte toujours :

Dans notre secteur associatif des arts plastiques, comment favoriser le télétravail et maintenir l'accueil, la création et la diffusion ?

Dans nos vies privées, pour les parents, comment maintenir sa capacité de travail quand les enfants ne peuvent plus aller à l'école ? Qui croit encore qu'il est possible de télétravailler quand il faut s'occuper d'enfants en bas âge ?

Dans nos structures, comment estimer la perte sèche d'activités quand on annule des spectacles et vernissages, les interventions dans les écoles, collèges et lycées, hôpitaux, prisons, maisons de retraite, quand on ne peut plus se déplacer ou accueillir des artistes ?

Quels soutiens sont envisagés pour les indépendants ou pour le secteur associatif ?

Quels soutiens peuvent être pensés pour les femmes qui vont, fort probablement, être les principales mobilisées pour sacrifier leur travail ?

Malgré les difficultés inhérentes à toute association dans ce contexte de pandémie, la FRAAP a pu assurer cette observation en un temps record. Nous remercions à ce titre l'ensemble des associations et collectifs impliqués activement au sein de la FRAAP ou qui se sont rapprochés du réseau pour faire entendre leurs voix et qui ont travaillé bénévolement et sans relâche dans ce moment difficile à ne pas laisser dans le silence ces manières de faire et de penser si singulières.

## Présentation succincte des caractéristiques des collectifs et associations d'artistes plasticiens en France avant la pandémie du Covid-19

La FRAAP a mené un sondage en début d'année 2020 sur les caractéristiques des associations d'artistes plasticiens auprès d'un panel de près de 1150 structures identifiées à partir d'une méthodologie basée sur l'interconnaissance, l'essaimage et le mode déclaratif. Ainsi, nous avons demandé dans un premier temps aux associations membres de la FRAAP (environ 150 associations) de nous envoyer une liste d'une dizaine ou plus de contacts d'associations/collectifs/structures qui, selon elles et selon leurs propres critères, œuvrent professionnellement dans le champ des arts visuels. De cette base, nous avons extrait les structures associatives et leurs caractéristiques.

Avec un taux de réponse de 30 %, nous pouvons ainsi présenter un certain nombre de traits qui peuvent éclairer la réalité de l'impact des dispositifs d'urgence mis en place dans le cadre de la pandémie :

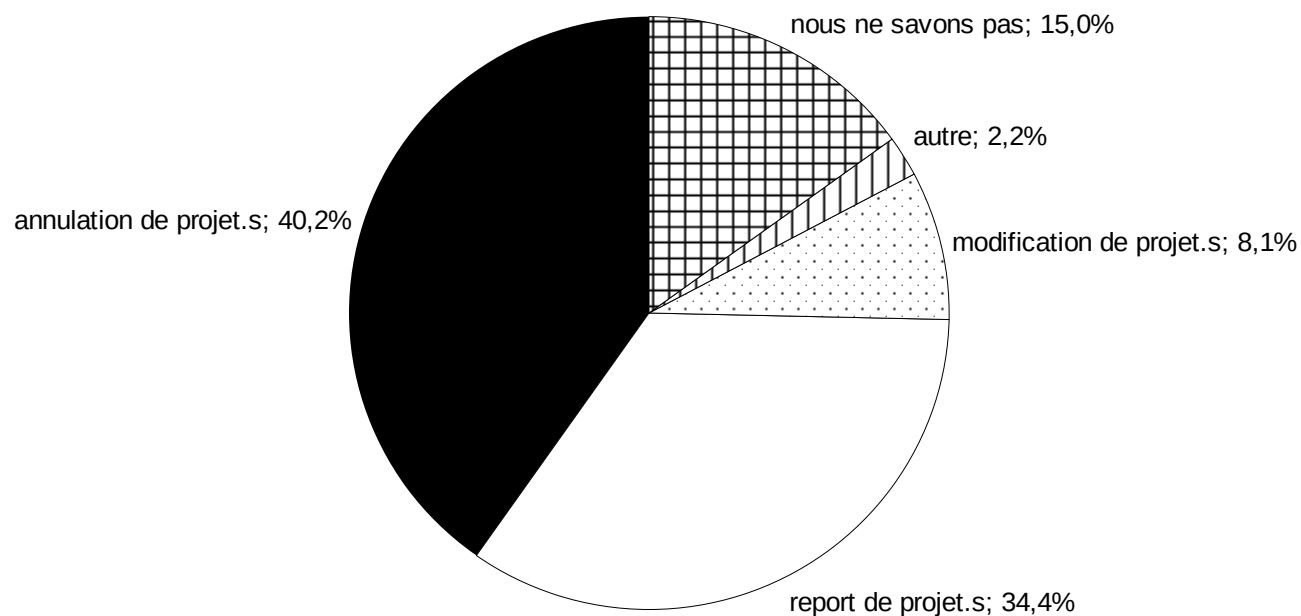
- 61 % d'entre elles n'ont aucun.e salarié.e
- parmi les associations employeuses, 83 % comptent moins de 4 Equivalents Temps Plein
- 62 % de l'ensemble des associations ont obtenu des subventions publiques au cours des 3 dernières années, 38 % des autres ont une économie basée exclusivement sur des prestations
- 71 % de l'ensemble des associations ont un budget annuel inférieur à 40 000€  
(28 % ont moins de 5 000 euros ; 14 % ont entre 5000 et 10 000€ ;  
29 % ont entre 10 000 et 40 000€ ; 17 % ont entre 40 000 et 100 000€ ;  
12 % ont plus de 100 000€)

## Résultats de l'enquête COVID-19 menée par la FRAAP auprès de ses membres et d'associations du secteur des arts plastiques et visuels

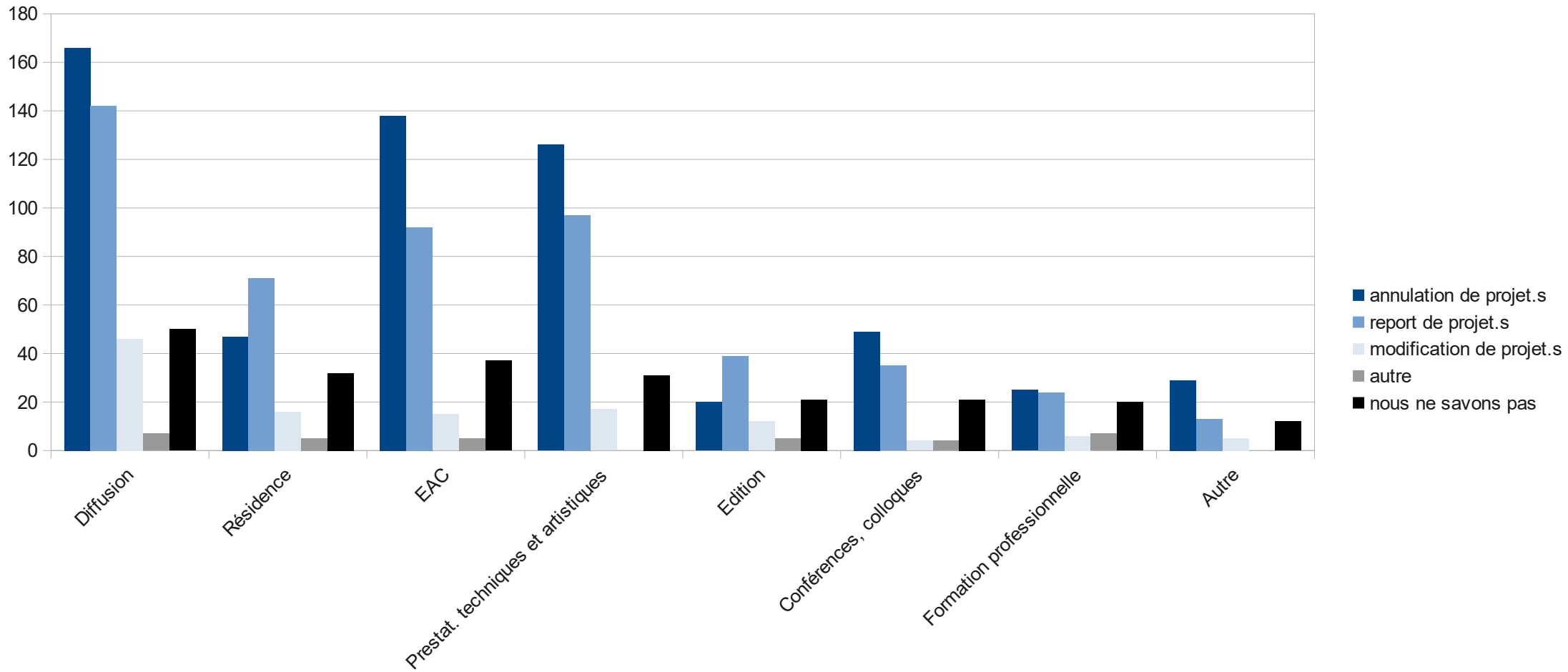
Un questionnaire élaboré par la FRAAP a été envoyé très rapidement le 18 mars 2020, auprès des associations membres de la FRAAP et associations repérées mais non membres de la FRAAP, soit un total de 1230 contacts.

Au 15 mai 2020, nous avons 361 répondants, soit un taux de réponse de 29,3 %.

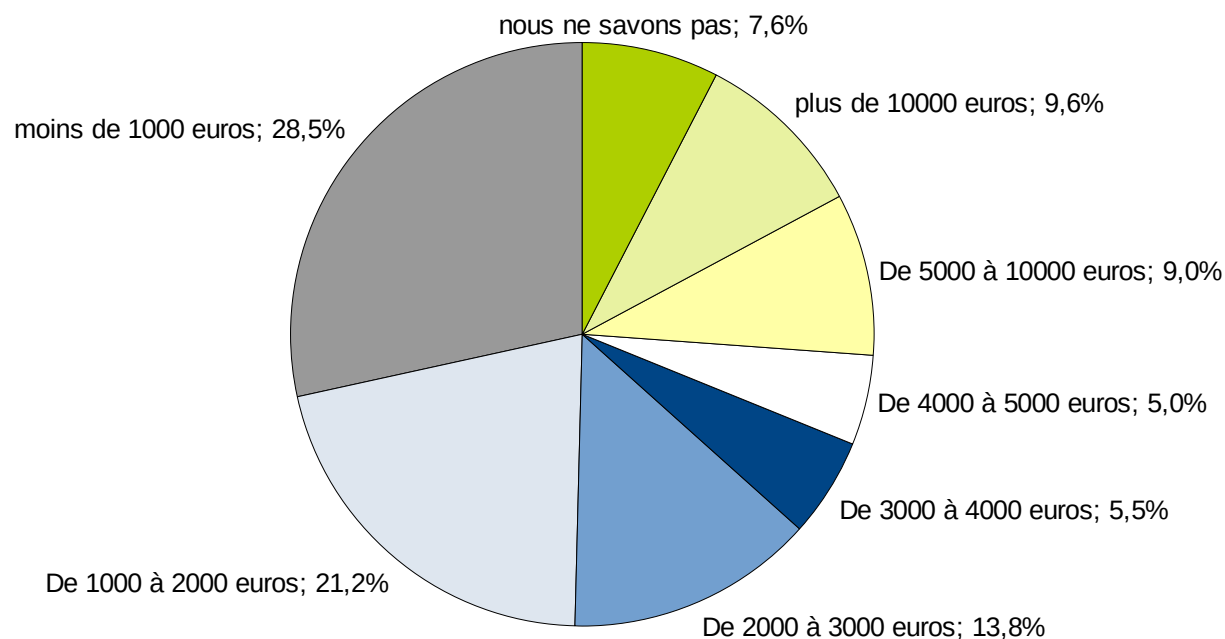
Parmi les faits les plus significatifs, les associations ont annulé leurs projets pour plus de 40 % des répondants, particulièrement pour les activités d'éducation artistique et culturelle (plus de la moitié des annulations de projets), tandis que les résidences ont été pour la majorité d'entre elles reportées. 15 % des répondants ne connaissaient pas encore, au moment de l'enquête, le devenir de leurs actions.



*Nature des projets impactés et la conséquence pour ceux-ci (par type d'activités) :*

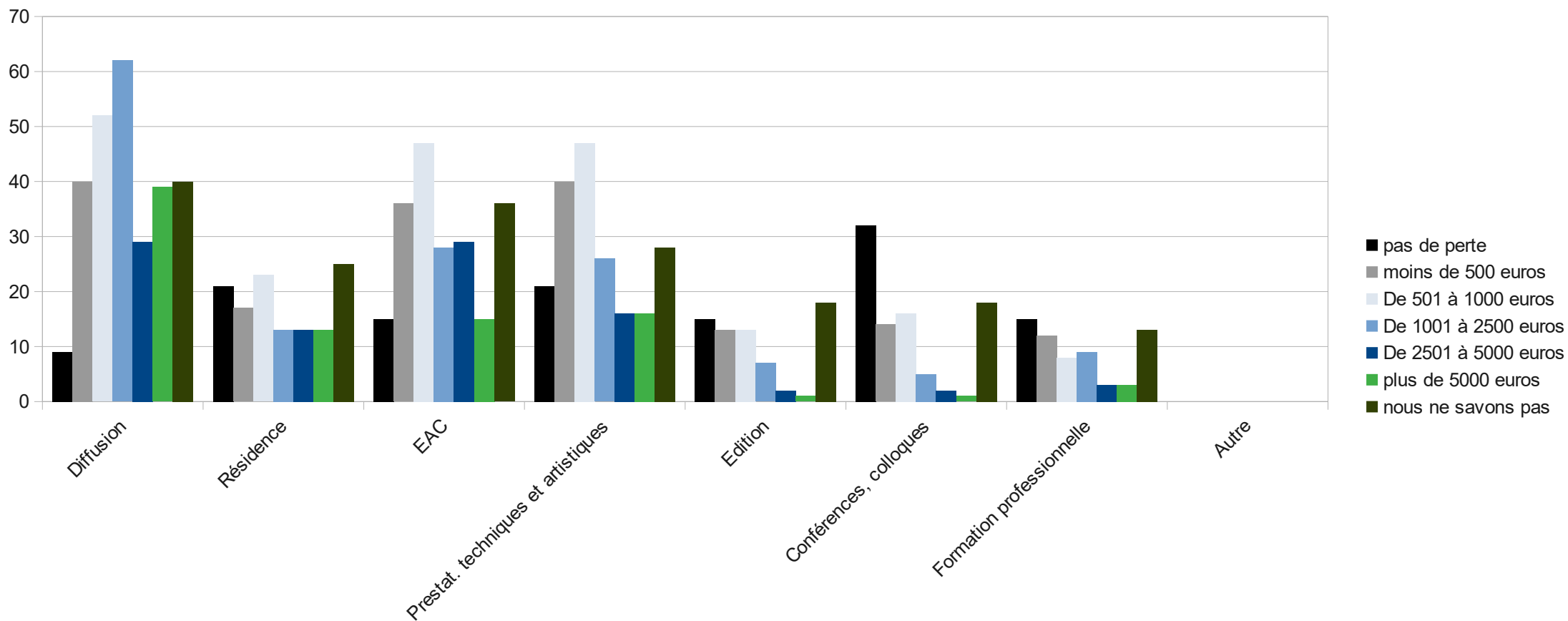


La moitié des répondants indiquent un impact financier inférieur à 2000 euros, ce qui peut sembler peu en valeur absolue mais qui doit être remis en perspective avec le budget annuel moyen des associations du secteur des arts plastiques : 42 % des associations de l'enquête menée en début d'année 2020 ont un budget annuel inférieur à 10 000€.

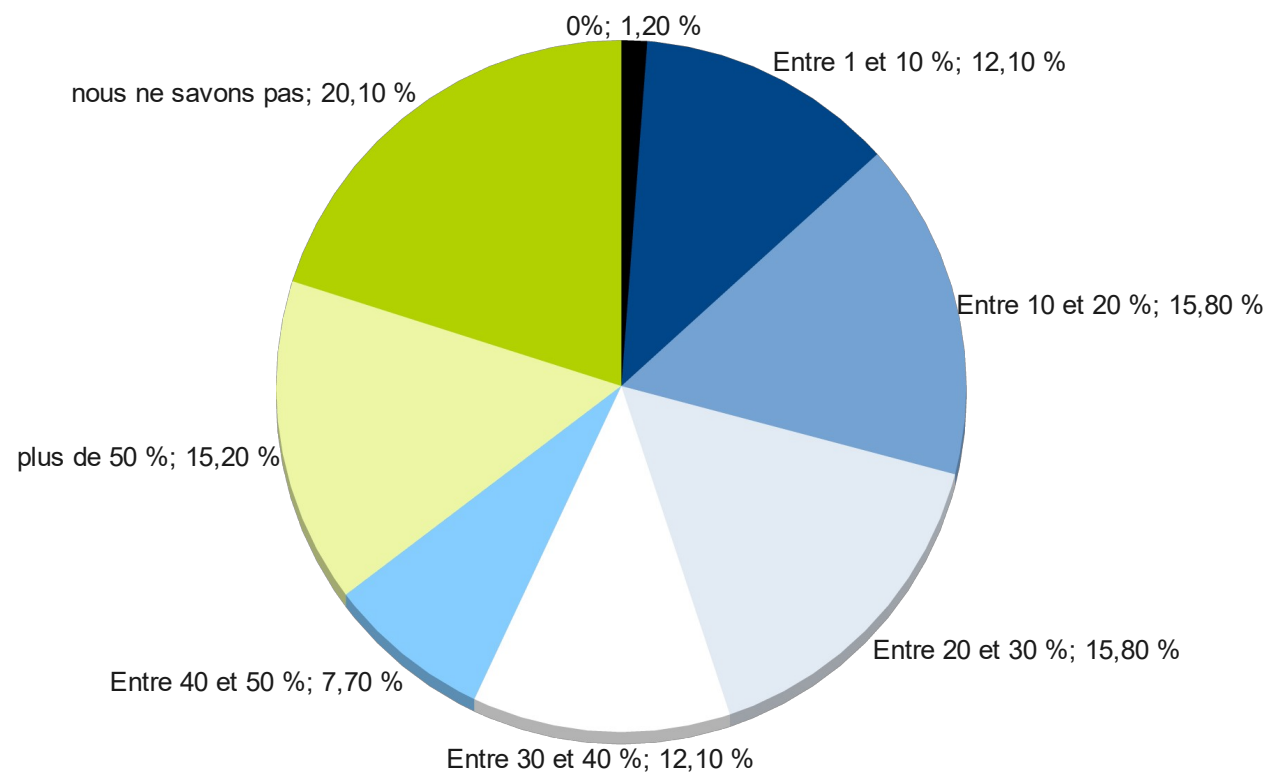


Les impacts financiers les plus conséquents touchent les expositions et les résidences (avec des dépenses prévisibles supérieures, en général, à 4000 euros), ce qui conduit les associations à désirer reporter ce type de projets plutôt que de les annuler, contrairement aux actions d'éducation artistique et culturelle qui ont un budget prévisionnel moindre (moins de 1000 euros) et qui sont plutôt annulées.

*Perte estimée pour les projets impactés (matériel, fonctionnement et temps de travail...) par activité :*

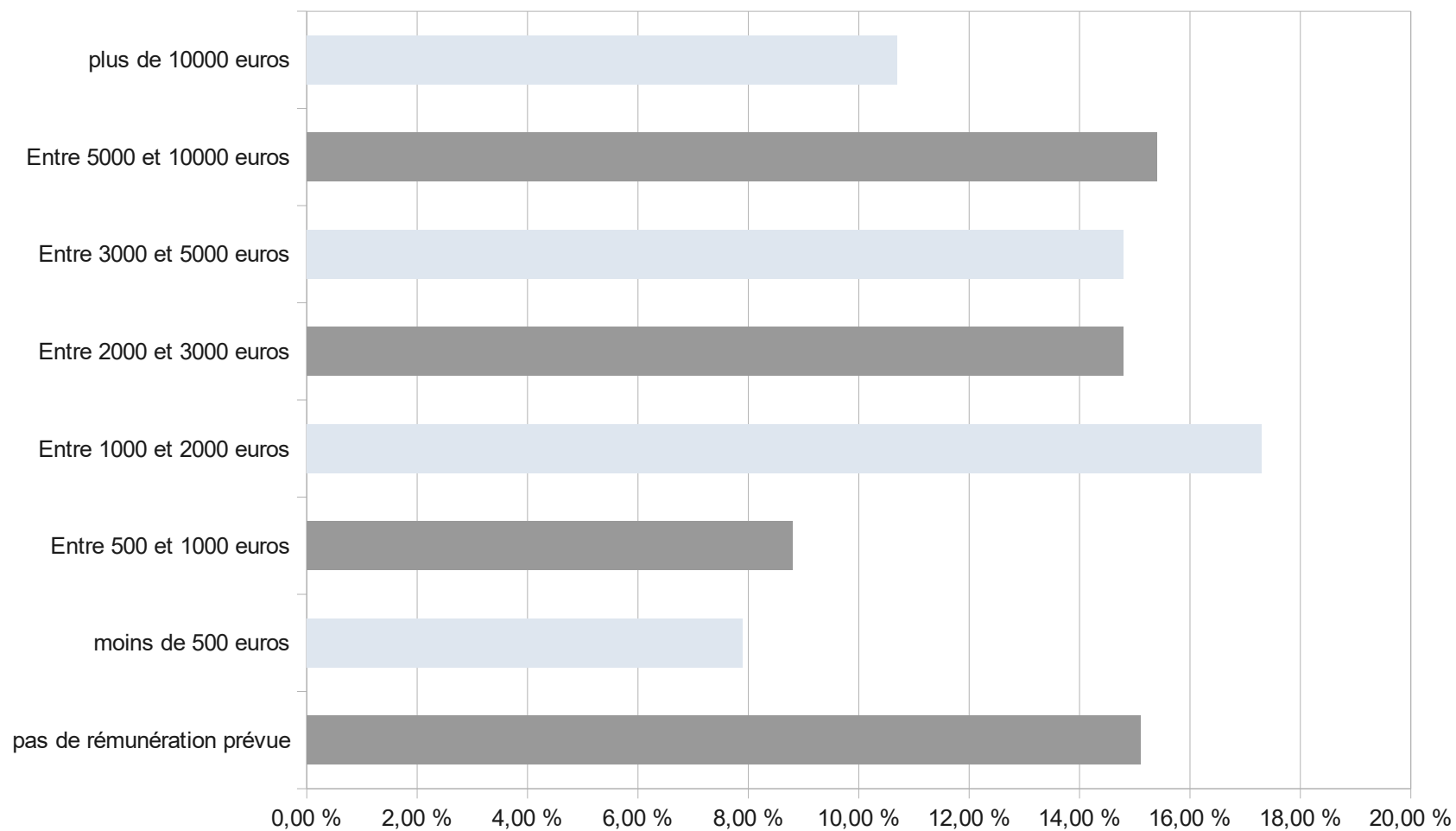


Bien que 20 % des répondants ne savaient pas encore ce que représente ce manque à gagner par rapport à leur budget prévisionnel 2020, plus de 15 % indiquent qu'il s'agit de plus de la moitié de leur budget prévisionnel et ce, uniquement au regard des deux mois écoulés entre le début du confinement et la fin de notre enquête.



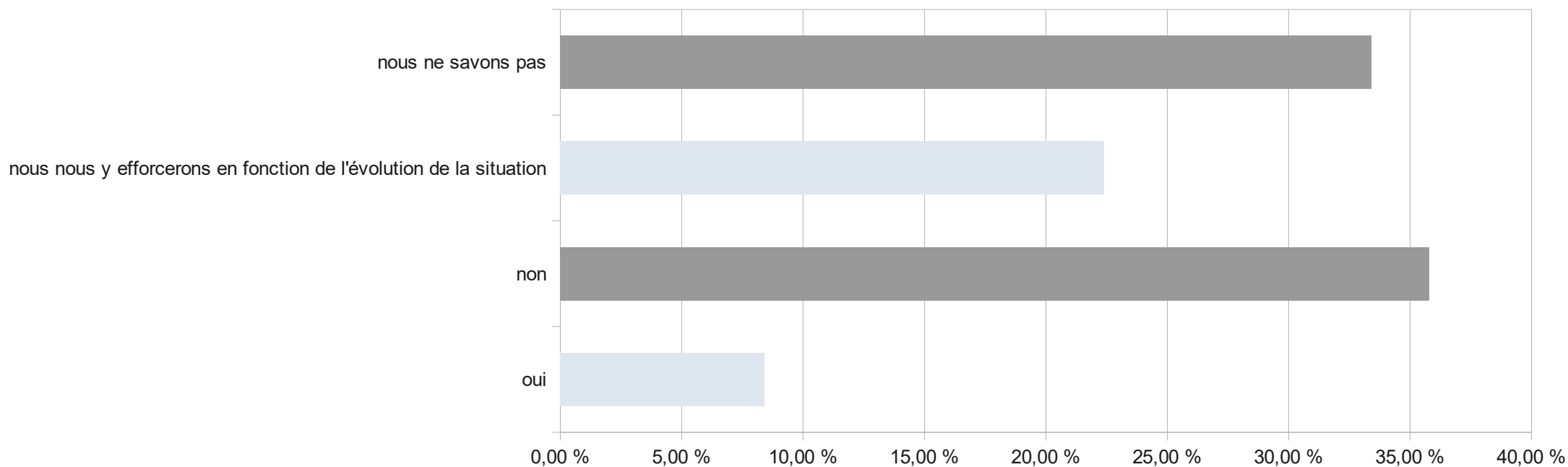
L'impact pour les artistes-auteur.rices concerné.es par ces projets reportés, annulés, modifiés ou très rarement maintenus, n'a pas été défini précisément mais il concerne plus de 3370 artistes-auteur.rices travaillant avec les répondants à notre enquête.

*Montant total des rémunérations artistiques initialement prévues pour ce-s projet-s :*





Ainsi, près d'un tiers des répondants ne savaient pas encore s'ils pourraient maintenir les rémunérations artistiques initialement prévues, tandis que seulement 8 % indiquent pouvoir assurer le paiement de ces rémunérations :



Enfin, pour les associations employeuses (soit 25 % des répondants), 32 % de ces associations employeuses ont les moyens de maintenir les salaires ou de faire appel au chômage partiel, 22 % ne savaient pas à la date de l'enquête tandis que 40 % indiquent ne pas en avoir les moyens.